

Demande d'Occupation du Domaine Public Communal

PROCEDURE (Conformément aux Décisions du Maire du 10/12/2025 et 16/12/2025).

NEUTRALISATION DE STATIONNEMENT EN ZONE PAYANTE (ORANGE, VERTE ET JAUNE):

- Le tarif est de 28,80 € PAR PLACE ET PAR JOUR en **zone orange**, 19,20 € PAR PLACE ET PAR JOUR en **zone verte** et en **zone jaune** (Règlement à effectuer à réception de l'arrêté municipal auprès d'Indigo Park, parking de l'Etoile, 5 Avenue du Général de Gaulle, 74200 Thonon-les-Bains).
- Un délai minimum de 10 jours est nécessaire entre la demande et la neutralisation effective du stationnement.

NEUTRALISATION DE STATIONNEMENT EN ZONE NON PAYANTE :

- Le tarif est de 10,10 € PAR PLACE ET PAR JOUR (Règlement à effectuer dans les meilleurs délais, dès validation de la voirie, auprès de la Police Municipale, 4 avenue de la gare, 74200 Thonon-les-Bains).
- Un délai minimum de 10 jours est nécessaire entre la réception du règlement et la neutralisation effective du stationnement.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL HORS STATIONNEMENT :

- 8.50 € le ml ou le m², suivant l'occupation, par quinzaine, avec un minimum de perception de 42.40 € (Règlement à effectuer dans les meilleurs délais auprès de la Police Municipale, 4 avenue de la gare, 74200 Thonon-les-Bains).
- Un délai minimum de 10 jours est nécessaire entre la demande et l'occupation effective du domaine public.

Aucune autorisation ne sera délivrée si ces délais ne sont pas respectés.

DEMANDEUR

Entreprise ou Particulier (NOM, Prénom) :

Adresse complète :

CP :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

NATURE DE LA DEMANDE ET EMPRISE

- 1/ Type d'occupation : ☐ Véhicule de livraison ☐ Véhicule de déménagement
☐ Benne ☐ Echafaudage ☐ Grue ☐ Nacelle ☐ Palissade
☐ Autres (à préciser) :

Immatriculation du/des véhicules concerné(s) :

2/ Type de travaux (le cas échéant) :

3/ Adresse exacte :

4/ Précisions sur l'emprise de l'occupation :

- ☐ Neutralisation stationnement (nb de place, localisation) :
- ☐ Occupation du domaine public hors stationnement (longueur-largeur-surface / joindre croquis si possible) :
- ☐ Accès centre-ville piéton

5/ Date de début :

6/ Date de fin :

RESTRICTION DE CIRCULATION ENVISAGEE

Si le demandeur estime nécessaire d'organiser une restriction de circulation, il prendra contact avec le service Voirie (04 50 70 69 56) afin de déterminer les modalités de mise en œuvre.

- Mise en place alternat de circulation : ☐ OUI ☐ NON
- Fermeture de voie : ☐ OUI ☐ NON
- Dévoisement des cheminements piétons sur chaussée : ☐ OUI ☐ NON

Ces restrictions ne pourront être effectives qu'après validation du service Voirie.

Fait à Thonon le :

Signature :

-----Partie ci-dessous réservée à l'administration-----

DEMANDE D'AVIS (Cases à cocher)

Voirie

☐ favorable - ☐ défavorable

Observation(s) :